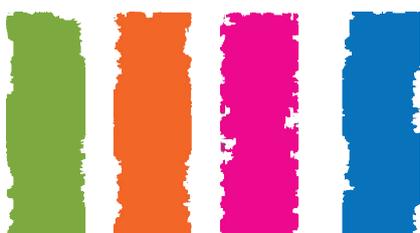




Pour citer cet article :

Nardy (Auguste), « Les jeunes filles de l'école de préservation de Clermont-d'Oise », *Œuvre*, 17 novembre 1932



Ouvrage du 17 Novembre 1932

2

AU SECOURS DE L'ENFANCE COUPABLE

Les jeunes filles
de l'école de préservation
de Clermont-d'Oise

Il y a, en France, trois écoles de préservation destinées aux jeunes filles que l'infortune ou les mauvais instincts poussèrent au vagabondage ou au vol. Trois établissements différents, ceux de Cadillac, de Doullens et de Clermont, composent cette sorte de hiérarchie correctionnelle créée par l'administration pénitentiaire.

Et c'est à l'école de Clermont-d'Oise qu'aboutissent les adolescentes indisciplinées, celles qui se rebellèrent ou s'évadèrent des patronages privés, celles qui voulurent vivre, même au prix d'une existence dégradante et misérable.

Pas toutes, cependant, puisque un certain nombre d'entre elles ont été placées à Clermont par des parents qui les jugèrent d'éducation difficile et les confièrent aux monitrices clermontoises.

A l'ombre d'un donjon

Au cheeur de la promenade du Châtelier, perchée sur un promontoire dominant la vallée de l'Oise,

l'école de Clermont étale ses bâtiments rustiques à l'ombre d'un vieux donjon.

Construit au ^xe siècle, il fut maintes fois restauré. C'est dans sa tour carrée que naquit, dit-on, Charles le Bel. Cette tour renferme aujourd'hui non pas les pupilles de la maison de préservation, mais d'autres détenues confinées dans un quartier correctionnel et soumises à un régime qui n'est pas sans sévérité. Elles sont trente-quatre qui expient là les fautes qu'elles commirent.

L'école de préservation compte cent vingt-six pensionnaires âgées d'au moins dix-huit ans. Quarante-vingts pour cent d'entre elles furent condamnées pour vagabondage.

Ce sont, pour la plupart, de malheureuses filles que leur famille jeta. Elles viennent en majorité de Paris ou du Nord, où elles avaient, moins par vice que par nécessité, prématurément grossi les rangs de la prostitution. Elles avaient demandé à l'homme le moyen de subsister...

Que faire?... Les blâmer?... Ne leur a-t-on pas dit trop tôt, à l'aube de leur quinzième année : « Débrouille-toi ! Nous ne pouvons plus t'aider... » La rue les a prises. Voilà leur crime.

M. Barral est le directeur de l'école. Il est assisté d'une surveillante-chef, de vingt-quatre monitrices et de trois moniteurs.

C'est un homme simple et bon :

— J'ai vu de très près la souffrance, me confiait-il, alors je comprends mieux... Si vous saviez combien de parents sont coupables de la déchéance de leur enfant !...

Il me montra des dossiers, et je retrouvai ces indications déjà lues à Saint-Hilaire : « Mère partie... Père indigne... Parents immoraux... Familles nombreuses... Enfants non surveillés... etc... »

Elles payaient, ces adolescentes, la défaillance de ceux qui leur donnèrent le jour.

Travaux de couture,
récréations, lecture

La journée des pupilles de Clermont est à peu près celle des enfants de Saint-Hilaire. Réveil à six heures. Petit déjeuner. Travail de sept heures et quart à onze heures. Classe de onze heures à midi. Déjeuner. Récréation. Reprise du travail de deux heures à cinq heures. Classe de cinq à sept. Dîner. Récréation et coucher à huit heures et demie.

— A Doullens, m'explique M. Barral, les pupilles sont occupées aux travaux de la terre. Ici, elles font de la couture et de la lingerie, confectionnent des vêtements pour les prisonniers et les prisonnières, ainsi que des layettes pour les enfants dont les mères sont enfermées. Trois institutrices font la classe, et un professeur leur enseigne les éléments du dessin de broderie.

Une bibliothèque de 2.000 volumes est à la disposition des élèves.

— J'ai ici, ajoute le directeur, seize pupilles qui seraient à leur place dans un établissement médico-pédagogique. Ce sont de pauvres dégénérées, des anormales sur lesquelles pèse une lourde hérédité. En outre, je compte environ vingt-deux autres pupilles dont le développement intellectuel est difficile.

Suivant le règlement pénitentiaire, le prétoire voit défiler chaque matin trois ou quatre détenues :

— Des fautes légères, en général : bavardages, réponses incorrectes aux monitrices, manquements à la discipline et quelquefois batailles... Comme punitions, nous infligeons la réprimande, le pain sec, le lit de camp et la cellule...

— Le régime cellulaire est-il dur ?

— Oui et non... Un lit de camp sans matelas, pain sec et soupe tous les trois jours... Les cellules sont au quartier correctionnel, qui, l'été, est très frais. Aussi ai-je vu des pupilles venir me trouver et me dire : « J'ai le cafard, monsieur le directeur... Je veux aller en cellule pendant huit jours !... »

« J'ai accédé à leur demande... Elles se sont reposées et s'en sont bien trouvées... Cela pour vous montrer que la cellule n'est pas un lieu de cauchemar ! »

Voir suite au Dos

Du 1^{er} entre fillet

15
... dans les maisons de
préservation les jeunes détenues.
Privées d'affection, ne cherchent-
elles pas, ces jeunes filles déjà fem-
mes, des amitiés particulières ou
des tendresses que leur claustration
leur refuse ?

Très franchement, M. Barral
m'a répondu :

— Nous surprenons parfois des
billets qu'elles échangent entre el-
les, dans un style qui peut sembler
équivoque : *Ma petite chérie... Ma
petite femme...* Elles s'assurent de
leur réciproque amitié... N'est-ce
pas naturel ?... Des affinités font
que des camaraderies se créent pen-
dant les heures de jeux et de récréa-
tions... Qu'y a-t-il à redouter ?... La
barrière moralisatrice que nous
dressons entre elles, la surveillance
constante que nous exerçons nous
permettent d'affirmer qu'aucun
acte d'immoralité n'est à reprocher
à nos pupilles.

Dans la cour, j'aperçus une pu-
pille qui aidait à des travaux de
manutention. Elle nous vit, et un
sourire éclaira son visage innocent.

— C'est une de nos anormales,
me souffla le directeur... une pau-
vre fille... Figurez-vous qu'elle veut
se marier avec moi !... Elle m'a dit
ça un jour... N'est-ce pas navrant ?

L'adolescente baissa la tête et se
remit à l'ouvrage.

La visite de l'école commençait.

AUGUSTE NARDY.